

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 27

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 7 Juillet 1877.

Parmi les nombreux legs faits par M. Pidoux à des établissements de bienfaisance, il en est un de mille francs en faveur de la Bourse des pauvres habitants de la commune de Grancy, au district de Cossonay.

Plusieurs personnes se demanderont sans doute quel a été le motif de cet acte de générosité. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il a été fait en souvenir des jours heureux que le père du défunt, le landamman Pidou, passa dans ce village.

C'est ici le lieu d'emprunter à notre historien M. L. Vulliemin une page intéressante sur la jeunesse du landamman Auguste Pidou, de cet homme qui, dès le début de la révolution helvétique, fut mêlé à nos affaires publiques et travailla jusqu'à sa dernière heure à l'organisation politique et civile de notre canton, récemment émancipé :

« Derrière les côteaux qui, s'élevant en amphithéâtre, dominent le golfe de Morges et le miroir du Léman, dit M. Vulliemin, se cache un vallon accidenté où se dessinent, chacune avec son verger, les habitations dont se compose le beau village de Grancy. C'est dans la paix de ce riant séjour qu'Auguste Pidoux naquit, le 31 mars 1754. Son père était pasteur du village. Sa mère, sœur du célèbre médecin Tissot, l'emportait sur son frère lui-même par la vigueur de l'âme et l'énergie de son caractère. Dès le berceau, l'enfant fut destiné à la carrière ecclésiastique, qui semblait héréditaire dans sa famille paternelle.

Il passa ses premières années, les plus heureuses de sa vie, dans ce village de Grancy, dont il garda toujours un cher souvenir. A l'entrée du village, à main droite, était le domaine patrimonial des Tissot, et dans ce domaine une éminence, le *Mont*, d'où la vue s'étendait au loin sur un riche paysage. C'est vers les gazons de ce monticule que l'enfant aimait à porter ses pas. Quand il devint pour la première fois possesseur d'une montre, celle de sa grand-mère, c'est dans ce lieu qu'il alla, seul, passer trois heures à contempler la marche des aiguilles.

C'est à Grancy qu'il commença ses études, sous les soins de son père, et que, parvenu à l'âge de 8 ans, il signa de ce vers une lettre en langue latine adressée à son oncle, le docteur Tissot :

Hæc scripsit Augustus, non Cæsar, præsto videbis.

Plus tard, ce fut à Grancy que l'âme d'Etat vint, chaque année, se délasser des fatigues de la vie publique. C'est dans ces lieux qu'on le voyait le plus ouvert aux beautés de la nature et qu'il se livrait avec le plus d'abandon aux joies de la vie privée.

C'est à ces vergers, témoins de ses premiers ébats, que, s'appropriant des vers adressés à Jeanne d'Arc aux champs de Vaucouleurs, il envoyait encore peu avant sa mort (27 mai 1821) cet adieu suprême :

« O bosquets de Grancy ! ô berceau de mes jours !
Puissent mes tristes yeux se fermer pour toujours,
Avant que de mon cœur votre image effacée,
Cesse, pour un moment, d'occuper ma pensée. »

Les strophes suivantes, où la parodie du *Lac*, de Lamartine, s'applique à la dissolution de la Chambre, obtiennent un grand succès à Paris :

Ainsi toujours poussés par des complots nocturnes,
Par des ministres noirs emportés sans retour,
Ne pourrions-nous jamais sur l'océan des urnes
Jeter l'ancre un seul jour ?

O Chambre ! tu n'as pas achevé ta carrière.
A peine tu venais de t'échapper du port,
Quand le pâle Sénat, sourd à toute prière,
T'a condamnée à mort !

Et qu'avais-tu donc fait pour encourir sa haine ?
« Quel crime as-tu commis pendant ces dix-huit mois ?
Chambre qu'avais-tu fait pour mériter ta peine ?...
Rien ! — pas même des lois.

Un jour, t'en souvient-il ? nous étions en séance ;
On n'entendait, au lieu de discours sérieux,
Que les interrupteurs qui poussaient en cadence
Leurs cris harmonieux :

« Filoust gredinst coquins ! sacripants et corsaires !
» Il est saoull ! — il a bu ! — mort aux gens de parti !
» Horribles communalards ! affreux réactionnaires !
» Vous en avez menti ! »

O ministres jaloux, ces beaux jours de liesse,
Se peut-il, se peut-il que ces jours enchanteurs
S'envolent loin de nous de la même vitesse
Qu'un concert d'amateurs.

N'en pouvons-nous garder quelque réminiscence ?
Quoi, passés pour jamais ! pour un temps éternel !
Et n'en pouvons-nous donc trouver la souvenance
Que dans l'*Officiel* ?

O Versailles, tramways privés de nos présences,
O Sénat, qui n'a pas voulu nous retenir,
Gardez de nos clameurs et de nos violences
Au moins le souvenir !

Qu'il soit dans ton repos, dans ton ombre éternelle,
 Dans la buvette, au fond de tes mauvais sirops!
 Qu'il soit au plus profond du cœur de Bescherelle,
 Errant dans les bureaux!

Dans tes cartons remplis de crasse invétérée,
 Où maint amendement si longtemps végéta!
 Qu'il soit, qu'il soit au fond du verre d'eau sucrée
 Où buvait Gambetta.

Que de M. Grévy la sonnette importune,
 Que les ordres du jour conçus en termes doux,
 Que le cuir des fauteuils, le bois de la tribune,
 Tout dise : « Ils sont dissous ! »



En vue de la très prochaine arrivée à Lausanne des eaux du Pont de Pierre, des nombreuses ventes et des abonnements d'eau qui seront faits à des particuliers pour l'usage alimentaire, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ce que c'est qu'une *once d'eau*.

Jusqu'à présent, chez nous comme ailleurs, la mesure du débit des eaux de sources, l'évaluation des concessions de fontaines par la ville n'ont été soumises à aucun contrôle précis; on vend ou on loue une once d'eau sans qu'on sache exactement quelle est la quantité de liquide qu'on recevra par jour ou par heure.

L'once d'eau a probablement pris son origine dans l'emploi qu'on faisait des canons de fusil comme tuyaux de fontaines. La balle de fusil d'infanterie étant généralement d'une once, si l'on n'employait qu'un tuyau, il y avait une once d'eau, si l'on devait mettre deux tuyaux cela faisait deux onces, mais on ne s'inquiétait nullement de la pression de l'eau ni de la rapidité de l'écoulement.

On a évalué dès lors la quantité d'eau qui s'écoulerait sans pression d'une ouverture ronde ayant le même diamètre qu'une balle d'une once. Cette quantité d'eau est à fort peu de chose près de *trois pots par minute*, soit un pied cube pour six minutes ou dix pieds cubes par heure.



On dâderidou.

Lo monsu à mon cousin Jonâ n'a min d'étrâblïo âi vatsès, mâ po on étrâblïo âi tsevaux, ma fâi c'est dâo cossu; lâi a quie dâi ballès bêtès et pi cein est proupro qu'on ougnon, que se 'na mooce dè pan tchesâi perque bas n'iarâi pas pi fauta dè socliâ dessus po la medzi. Afîn quiet, c'est ragotteint! Et pi clliâo tsévaux ont tsacon lâo carnotset et lâo ratéli, et la ramésse l'est adé ein route. Lo valet à monsu qu'est luteniein dein lè chasseur à tsévau, montè adrâi bin et ti lè dzo va decé, delé po bin s'apreindrè avoué sa monture. L'a dû tsandzi dè vôlet d'étrâblïo y'a on part dè teimps et cé que l'avâi eingâdzi dévant céque d'ora étâi on fin taborniô, que ne lâi a pas mouzi; l'étâi bon po traîrè lo fémé âi vatsès avoué lo cro; savâi bin fère lè rebats et einvouâ 'na courtena; mâ dein l'étrâblïo à Monsu, cofiyivè petout lo pavâ què dè lo nettiyî.

On dzo que lo vôlet à monsu volliâvè s'allâ promenâ, ye dit âo gaillâ dè sallâ la Grise. Mon lulu

que ne savâi pas pi bin adrâi mettrè lo boré, soo la cavalla, et vo cédé coumeint cein va quand cauquon vâo pi appliyî 'na rosse à n'on tsai à panâires, y'a adé on moué dè dzeins po cein vouâtî. Adon quand lo vôlet d'étrâblïo volliè mettrè la salla, lo dâdou la virè arbou, la breda contrè la quiua, passè la seinlia dézo la panse et serrè qu'on sorcier, tandi que clliâo qu'étiot perque étiot tot ébâyî dè cein vaire.

— Mâ, l'ami, que lâi fâ ion, vo vo trompâ, la faut verî dè bet!

— Que sâ-t-on bin pou dè quin coté noutron maître vâo allâ, que repond lo tatipotse!

Et ye serrâ onco dè dou pertes.



Alphonse Karr est à Lausanne. Le spirituel écrivain, qui s'intitule modestement jardinier, se rend l'autre jour à Montriond et demande à voir M. A., son compatriote, grand amateur de plantes rares. Un jeune Anglais, dont le français laisse encore à désirer, le reçoit et l'annonce en ces termes: Il y a un vieux homme qui demande quelque chose.

— Eh bien! répond M. A., qui est occupé dans son cabinet, allez dire à la cuisinière de lui couper un morceau de pain.

Le jeune homme fait la commission, et du même pas va répondre à l'inconnu que M. A. est chez lui.

L'auteur de *La famille Alain* remet sa carte: « Alphonse Karr, jardinier, » et le jeune homme remonte.

On voit d'ici M. A. se précipiter pour prévenir le morceau de pain, qui heureusement n'avait pas encore été donné.

Et voilà comment on a risqué de faire l'aumône à un homme qui n'en a pas besoin, ni au temporel, ni au spirituel.

L. F.



J'ai du bon tabac... — C'est en 1674, sous le règne de Louis XIV, que fut mis en vigueur le monopole de la vente des tabacs. A la Révolution, l'Assemblée nationale l'abolit; mais quatre ans avant sa chute, Napoléon I^{er} en décréta le rétablissement. Et voici à quelle occasion.

Dans le courant de l'année 1810, l'empereur donna aux Tuileries un grand bal où se montrèrent les célébrités de tout genre, les femmes les plus à la mode et les plus élégantes. Parmi ces dernières, il en était une qui attira surtout l'attention de Napoléon, par la profusion et l'éclat des diamants dont elle était couverte. Il s'enquit du nom de cette dame et apprit qu'elle était la femme d'un fabricant de tabacs. Un éclair brilla dans les yeux du souverain, et quelque temps après, au mois de novembre suivant, paraissait le décret qui attribuait de nouveau à l'Etat le monopole de ce produit.

Il a été fait sur le tabac de nombreux ouvrages en prose et en vers, et il a circulé, dans le courant du siècle dernier, une chanson dont la popularité dure et durera longtemps. C'est la chanson *j'ai du bon tabac dans ma tabatière*.

Or, sait-on de qui est cette chanson? D'un abbé